

SYNDICALISTE

LE RENDEZ-VOUS DES DÉLÉGUÉ·E·S ET DES MILITANT·E·S DE LA CSC / 28 SEPTEMBRE 2022 / N° 971

BIMENSUEL ÉDITÉ PAR LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS | CHAUSSEE DE HAECHT, 579 | 1031 BRUXELLES | BUREAU DE DÉPÔT GAND X | P 972043



MANIFESTATION

La précarité n'est pas une fatalité

MESURES ÉNERGIE

Il en faut plus!

MALADES

Au travail
ou sanctionnés

MOBILITÉ

Ça bouge
dans les entreprises





Le gouvernement ne peut pas laisser sombrer les gens dans la précarité et la pauvreté. Il doit prendre des mesures structurelles. C'est ce qu'ont encore réclamé les syndicats le 21 septembre à Bruxelles. > p. 4

© Tim Dirven



SYNDICALISTE
PB 10, 1031 Bruxelles
Tel. 02 244 34 83

RÉDACTION
dcoppieters@acv-csc.be
www.lacsc.be
Donatienne Coppieters et
Patrick Van Looveren

TRADUCTION
Ilse Cambier, Mylène Demeure,
Pascal Drèze, Riccardo Riva,
Anne Scieur, Isabelle Tuteleers,
Hilde van Lancker

LAY-OUT
Gevaert Graphics

IMPRIMERIE
't Hooft

ÉDITRICE RESPONSABLE
Dominique Leyon

ZOOM



Occupez-vous de vos citoyens!

«On a du mal à joindre les deux bouts» et «De plus en plus de gens vont tomber dans la précarité». Dans ce numéro de *Syndicaliste*, vous lirez les témoignages de Véronique (sur la photo), Christophe, Gaëtane, Pascal qui ont participé, le 21 septembre à Bruxelles, à la manifestation nationale pour le pouvoir d'achat. Vous y lirez aussi celui de Mehdi Galla. Cet aide-cuisinier à l'hôtel Marriott à Bruxelles, délégué CSC, est obligé de faire des petits boulots, «sinon, je n'en sors pas». Ces histoires sont celles d'un grand nombre d'entre nous.

TEXTE Marc Leemans | PHOTO Tim Dirven

Les gens ne s'en sortent plus. Ils sont étranglés par la hausse des prix. Chauffer sa maison, s'éclairer, cela devient impayable. Si on doit utiliser sa propre voiture pour son travail, on doit payer de sa poche. On ne fait plus ses courses avec un caddie mais avec un panier. Les locataires font face à un énorme problème: payer de lourdes factures énergétiques et un loyer toujours plus élevé.

Agissez!

Le gouvernement fédéral essaie d'adoucir un peu les besoins les plus criants. Avec un tarif social, une baisse de la TVA et, bientôt, une prime énergie de 400 euros maximum. Mais ça ne suffit pas! Il faut rendre le tarif social automatique et l'octroyer également aux revenus qui dépassent de justesse le plafond. Tous les gouvernements doivent agir plus et plus rapidement. Europe, Belgique, Wallonie, Bruxelles et Flandre: travaillez ensemble, occupez-vous de vos citoyens!

UN! Reprenez la main sur le marché de l'énergie. Europe, plafonnez le prix du gaz. Séparez le prix du gaz de celui de l'électricité. Com-

mencez par taxer sérieusement les super bénéficiaires des groupes énergétiques et de toutes les autres entreprises qui s'enrichissent grâce à la crise.

DEUX! 900 millions sont disponibles pour augmenter les petites pensions et les allocations. Les employeurs les prennent en otage. Faites que cet argent parvienne aux gens dans les plus brefs délais.

TROIS! Les salaires doivent augmenter dans les entreprises qui s'en sortent bien. Mais ce n'est pas possible à cause de la loi truquée sur les salaires de 2017. Cette mauvaise loi doit donc disparaître.

QUATRE! Certains partis politiques veulent malgré tout donner la priorité à un soi-disant équilibre budgétaire, même s'ils plongent ainsi les gens dans le froid et la faim. L'argent ne prime pas sur l'humain!

CINQ! Encore un avertissement clair aux employeurs. Arrêtez de vous en prendre à l'index. Ce sont vos entreprises qui stimulent l'infla-

Sans frontières

L'Ukraine
et le respect
des droits
des travailleurs



22

Journée internationale de lutte contre la pauvreté

Agiissons avant l'explosion!

6



16 Pourquoi participer à la marche climat du 23/10?

- | | | | |
|-----------|---|-----------|---|
| 4 | TAPE À L'ŒIL | 16 | CLIMAT
Une marche festive le 23/10 |
| 6 | BON À SAVOIR | 18 | EN DÉBAT
Un même mécanisme d'indexation pour tous? |
| 8 | L'ACTU
Mesures énergétiques en préparation | 22 | FACE À FACE
Soucis financiers et santé mentale |
| 12 | NOIR SUR BLANC
Malades et sanctionnés | 22 | SANS FRONTIÈRES
L'Ukraine et le respect des droits des travailleurs |
| 13 | QUESTION / RÉPONSE
Mon employeur peut-il imposer des avantages salariaux alternatifs? | 24 | PAROLES DE MILITANT
Medhi Galla, aide-cuisinier |
| 14 | MOBILITÉ
Ça bouge dans les entreprises! | | |

VOTRE AVIS COMPTE!

Toutes vos remarques et suggestions concernant *Syndicaliste* et la communication à l'égard des délégués et des militants sont les bienvenues. N'hésitez pas à envoyer un mail à syndicaliste@acv-csc.be.



Bruxelles, 21 septembre

La vie est beaucoup trop chère. Des solutions, maintenant!

Face à la crise de l'énergie, plus de 10.000 militantes et militants se sont réunis le 21 septembre place de la Monnaie à Bruxelles pour exiger du gouvernement des réponses à court terme pour soulager les travailleurs et les allocataires sociaux. La hausse générale des prix et en particulier ceux de l'énergie suscitent d'énormes craintes financières pour de très nombreuses personnes. L'indexation automatique des salaires ne suffit plus à protéger ni les travailleurs pauvres, ni les revenus moyens. Des solutions structurelles sont nécessaires: augmentation des salaires, affectation immédiate de l'enveloppe bien-être et baisse des factures d'énergie. Le front commun syndical a également rappelé qu'un élargissement du tarif social de l'énergie aux salaires faibles et moyens est indispensable. La réintroduction des contrats fixes pour les particuliers, la taxation des «super profits» et le découplage des prix du gaz et de l'électricité constituent d'autres mesures à prendre à très court terme. Ce rassemblement constitue un avertissement fort: **sans réponse**, via la concertation sociale, à la hausse des coûts de la vie, **une grève générale aura lieu le 9 novembre.**

PHOTOS Tim Dirven

Voir les photos et vidéos de la manif: www.facebook.com/lacsc

Écouter les émissions radio Opinions CSC dont «Elle court - elle court, la précarité!»: www.lacsc.be/la-csc/radio-tv/opinions-csc-radio ou en podcast sur La CSC | Podcast sur Spotify.

Regarder les émissions TV Opinions CSC et les vidéos de la CSC: sur www.youtube.com/c/CSCvidéo/videos



PAUVRETÉ

Agissons avant l'explosion

Le 17 octobre est la Journée internationale de lutte contre la pauvreté. L'occasion de donner la parole aux personnes concernées et de revendiquer des mesures pour endiguer ce fléau.

Au programme de la journée organisée à Namur par le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté:

- 9h: Colloque «Revenus précaires... vie trop chère» organisé par les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC. À l'auditoire des Mutualités chrétiennes, rue des Tanneurs 55, 5000 Namur. Inscriptions: <https://forms.office.com/r/XGstWjXAv3>
- 11h: Les 20 vertus de la suppression du statut de cohabitant. Au Théâtre royal.
- 13h-14h30: Manifestation pour des mesures ambitieuses de lutte contre la pauvreté et la précarisation! Départ de la gare de Jambes - rue de la Gare Fleurie 1. Arrivée place d'Armes à Namur.
- 15h: projection du film «Travailler dans le noir» du Moc et du Comité des travailleurs-euses sans papiers. Au cinéma Caméo, rue des Carmes 49.
- De 15h à 19h: Foire de l'agir: ateliers, animations, spectacles, films.
- 19h30-21h: Parade des lanternes.

En permanence: festival de la soupe.

Infos: khadija.khourcha@acv-csc.be
Programme complet: www.rwlp.be



Climat et transition juste

D'ici 2050, on peut s'attendre à ce que plus de 200 millions de personnes soient contraintes de migrer à cause du réchauffement climatique. Il est grand temps d'agir à tous les niveaux, et vite, à travers une transition écologique qui soit socialement juste.

Pour en parler, la CSC (Migrants CSC, Rise, Jeunes CSC, CSC BW) organise une soirée de sensibilisation.

- 18h15: Présentation de la thématique par le CNCD.
- 19h00: Au niveau syndical: quelles revendications? Concepts de transition juste et de voies d'accès sûres et légales pour les réfugiés.
- 19h15: Témoignage d'une victime des inondations de Liège.
- 19h30: Débat

Le 13 octobre au bar L'Altérez-vous à Louvain-la-Neuve.

Inscription via fec@rise.be

Le 27/9 La FWB faisait la fête, l'école faisait la tête!

C'était un jour de congé dans l'enseignement. Il pleuvait des cordes, mais ils étaient là, affiliés et militants, sous les fenêtres du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB).



Ils étaient plus d'un demi-millier, venus de Bruxelles et des quatre coins de la Wallonie pour faire une pique de rappel avant la prochaine manifestation prévue le 13 octobre prochain à Namur.

Les personnels de l'enseignement ne décolèrent pas. Ils sont venus rappeler leurs revendications: la surcharge administrative notamment liée aux plans de pilotage, la taille des classes qui porte préjudice à un enseignement de qualité, le projet d'évaluation des enseignants, l'avenir de l'enseignement qualifiant... Mais également leur inquiétude face à la pénurie d'enseignants et pour laquelle aucune solution pérenne ne pointe à l'horizon.

Plus d'infos sur la manif du 13/10: www.lacsc.be/csc-enseignement



Intelligence artificielle

Le jeudi 24 novembre, le service entreprise organise une journée d'étude sur l'intelligence artificielle à destination du personnel, des délégués et des militants de la CSC. Des experts aborderont l'impact de l'intelligence artificielle au travail et échangerons avec des délégués au sujet de son utilisation dans les entreprises.



Inscription et infos: manon.vanthorre@acv-csc.be

Stop au commerce avec les colonies

L'Union européenne considère les colonies illégales dans les territoires occupés comme un obstacle à la paix et à la stabilité internationales. Et pourtant, elle autorise le commerce avec elles! Nous demandons une loi européenne qui mettra fin une fois pour toutes au commerce avec les colonies illégales. Cette loi s'appliquera à tous les territoires occupés, y compris le territoire palestinien et les colonies illégales israéliennes. Elle enverra également un signal fort dans le monde entier: l'UE ne récompensera plus les agressions territoriales par le commerce et les profits.

Signez la pétition <https://stopsettlements.org/french/#sign>

Marche pour le climat

La grande manifestation pour le climat aura lieu à Bruxelles le dimanche 23 octobre dès 13h à la Gare du Nord. Qu'on se le dise! (voir p. 16).

www.facebook.com/events/685118785865227/



12,7%

En 2021, 12,7% de la population en Belgique était considérée comme à risque de pauvreté monétaire. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur au seuil de pauvreté, qui s'élève à 1.293 euros par mois pour une personne isolée. Source: <https://statbel.fgov.be/fr/-/19/09/22>.

MESURES ÉNERGETIQUES EN PRÉPARATION

Nous traversons une crise particulièrement grave qui prend des proportions de plus en plus dramatiques. En Allemagne, la Deutsche Bank prévoit même une récession de minimum 3,5% l'an prochain. La guerre en Ukraine poursuit son escalade avec la mobilisation partielle des forces armées russes. Chez nous, de plus en plus d'entreprises préfèrent suspendre leur production ou leurs services en raison de la forte hausse des coûts qu'elles ne peuvent pas toujours répercuter en augmentant leurs prix. Les syndicats ont intensifié leurs revendications auprès du gouvernement afin qu'il trouve rapidement des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat.

Les employeurs, eux, demandent surtout un nouvel assouplissement du chômage économique et plus de clémence de l'ONSS ou des autorités fiscales pour les entreprises qui ne peuvent pas verser leurs impôts et les cotisations sociales à temps. Cette situation a amené le gouvernement fédéral à adopter un premier train de mesures le 16 septembre, afin de satisfaire les uns et les autres.

TEXTE Chris Serroyen | PHOTO Shutterstock

Pour le pouvoir d'achat, nous retiendrons le «paquet de base» pour le gaz et l'électricité destiné aux ménages qui ne bénéficient pas encore du tarif social pour l'énergie: jusqu'à 392 euros de réduction sur les factures de novembre et de décembre 2022. Pour les revenus plus élevés, cette somme sera toutefois absorbée partiellement l'an prochain par l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Un euro au-dessus

Un chèque supplémentaire de 75 euros sera accordé à ceux qui se chauffent au mazout. Ce chèque a fait l'objet d'une grande attention et de nombreux commentaires dans la presse. Cette mesure présente des avantages et des inconvénients. Nous ne la décrivons pas totalement. Nous retiendrons en tout cas qu'il n'est pas logique de limiter un tarif social de l'énergie aux revenus les plus bas pour constater que ceux qui sont un euro au-dessus du seuil de revenus perdent une grande partie de cette somme. Un montant de seulement 392 euros ne suffit pas à combler l'énorme perte de revenus.

Nous reconnaitrons également qu'il ne sert à rien de répartir ces 392 euros pour en faire bénéficier aussi les revenus les plus élevés si c'est pour l'absorber ensuite partiellement au travers de l'impôt. Il en subsiste néanmoins une partie, même pour les revenus les plus élevés. On peut donc se demander si c'est vraiment la priorité.

Étendre le tarif social pour l'énergie

Soit! Il ne s'agit que de mesures d'urgence temporaires, destinées à soulager un peu les ménages à la fin de l'automne. Une question plus importante se pose. Que se passera-t-il à partir du 1^{er} janvier – au beau milieu de l'hiver – si ces mesures temporaires prennent fin? La CSC œuvre pour que la priorité soit donnée à l'extension du tarif social de l'énergie, avec deux groupes-cibles prioritaires.

—//—
50% des ménages qui ont droit au tarif social pour l'énergie n'en bénéficient pas automatiquement.

Il y a le grand groupe de personnes qui y ont déjà droit aujourd'hui mais qui n'en font pas la demande, par manque d'information et à cause de la complexité des procédures. Selon la KU Leuven, ce cas de figure concerne 50% des personnes qui n'en bénéficient pas automatiquement aujourd'hui. Qu'attend-on pour entreprendre un effort massif afin que ces citoyens puissent profiter de cet argent?

Parallèlement, il y a le groupe des ménages dont le revenu moyen est trop élevé pour qu'ils entrent en considération aujourd'hui et trop bas pour payer les factures énergétiques. Depuis longtemps, nous demandons que l'on mette un terme à cette incongruité qui veut qu'en gagnant un peu plus, au-dessus du plafond des (faibles) revenus, la situation d'un ménage se dégrade parce qu'il n'a plus droit au tarif social pour l'énergie.

Le bonus à l'emploi – la réduction des cotisations sociales pour les travailleurs avec un bas salaire – est traité de manière plus judicieuse. Ce bonus ne disparaît pas totalement lorsque vous atteignez un certain niveau de revenu. Il n'est que progressivement supprimé à mesure que le salaire augmente.

Pourquoi ne pourrait-on faire de même pour le tarif social de l'énergie? Le paquet de base temporaire pour le gaz et l'électricité sera appliqué jusqu'à la fin de cette année. Mettons donc l'automne à profit pour remplacer ce train de mesures d'ici au 1^{er} janvier par une solution structurelle pour ces plus faibles revenus. Bien évidemment, cette solution structurelle s'ajouterait à toutes les actions nécessaires pour s'attaquer au problème à la source: la baisse des prix de l'énergie.

Chômage économique énergie

En se focalisant sur ce paquet énergétique de base, les médias ont détourné l'atten-

UN NOUVEAU SYSTÈME DE CHÔMAGE ÉCONOMIQUE EST INSTAURÉ POUR LES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI DOIVENT ARRÊTER LEUR PRODUCTION PARCE QUE LES COÛTS ÉLEVÉS DE L'ÉNERGIE MENACENT LEUR RENTABILITÉ.

► tion d'une autre nouveauté importante: l'instauration d'un nouveau système temporaire de chômage économique, jusqu'au 31 décembre. Comment cela? Ce système existait déjà, non? C'est exact. Lorsque le chômage corona a expiré fin juin, un système assoupli de chômage économique l'a remplacé. Toutefois, un deuxième système a été instauré en parallèle. Il est réservé aux entreprises «à forte intensité énergétique» qui doivent arrêter leur production parce que les coûts élevés de l'énergie menacent leur rentabilité. Ce système est appelé «chômage économique énergie».

À l'instar du chômage corona, l'allocation serait portée à 70% au lieu de 65% du salaire plafonné. Cette majoration constituée d'un supplément journalier ne serait plus versée par l'Onem mais par l'employeur ou le fonds sectoriel. Ce dernier doit verser un complément jusqu'à au moins 6,1 euros bruts par jour, lorsque le secteur ou l'entreprise prévoient un montant inférieur.

À l'instar du système temporaire actuel de chômage économique assoupli, le délai de notification préalable ne serait également que de trois jours. Jusque-là, tout semble plus ou moins clair. Mais c'est là que les choses se compliquent. Prévoit-on également une assimilation pour les vacances annuelles l'an prochain? Oui, oui, nous promet-on de toutes parts. Or, cette affirmation ne figure dans aucun texte, du moins pas pour les employés. Qu'en est-il de la suspension du délai de préavis lorsque le licenciement est signifié par l'employeur? Manifestement, nous sommes confrontés au même problème qu'au début du chômage corona. Qu'en est-il des CCT sectorielles

existantes qui prévoient une assimilation pour la prime de fin d'année? Ces éléments s'appliquent-ils également à ce nouveau système? Tout dépend de la manière dont ces CCT ont été formulées à l'époque. Beaucoup de questions donc, auxquelles nous tenterons de répondre dans les prochains jours..., espérons-le, en accord avec les employeurs.

Autres mesures

Ce paquet comporte encore d'autres mesures:

- Comme pour le chômage corona, on a ressorti le bon vieux moule à gaufres: les indépendants bénéficieront à nouveau d'une amélioration temporaire du droit passerelle;
- Les entreprises peuvent obtenir un re-

port de paiement des cotisations sociales et des impôts, avec des plans d'apurement aussi;

- Un moratoire sera temporairement instauré pour les faillites d'entreprises touchées par la crise énergétique.

L'ensemble de ces mesures représente environ un milliard d'euros en 2022. Qui va payer la facture? Pour l'instant, on ne peut compter que sur les recettes supplémentaires générées par la TVA sur l'électricité et le gaz en raison de la hausse des prix. Le gouvernement espère que l'Union européenne élaborera une réglementation pour écrémer les superprofits des entreprises qui ont particulièrement bénéficié de la crise. Même si cette intention reste une chimère pour l'instant. ■

€ 1.000.000.000

d'euros de mesures en 2022. Qui va payer cela ?

Pour l'instant, on ne peut compter que sur les recettes supplémentaires générées par la TVA sur l'électricité et le gaz en raison de la hausse des prix.



© Shutterstock

La précarité n'est pas une fatalité!

TÉMOIGNAGES DE MILITANTS QUI ONT PARTICIPÉ À LA MANIFESTATION DU 21 SEPTEMBRE À BRUXELLES ET QUI RÉCLAMENT DES MESURES.



Véronique, militante TSE

«Le gouvernement ne doit pas minimiser notre souffrance»

«Les TSE (travailleurs sans emploi) vivent des injustices énormes. Les personnes les plus faibles sont fliquées, victimisées. Nos allocations de chômage sont extrêmement basses. La nourriture et le logement constituent pour ma part la principale difficulté à surmonter. Je veux que le gouvernement nous respecte et ne minimise pas notre souffrance.»

J'ai des craintes pour cet hiver: mon électricité est comprise dans mon loyer, mais celui-ci est très cher. Je mange donc moins à la fin du mois: mon loyer bouffe tout. Dans ces conditions, je ne peux me permettre aucune distraction: pas de théâtre, de voyages... Pourtant, je considère que j'ai une vie assez riche du fait que je m'occupe des autres et que je m'intéresse à beaucoup de choses. Ça compense le manque d'argent.»



Christophe, Bpost

«De plus en plus de familles vont tomber dans la précarité»

«Il est temps, alors que les salaires ne bougent pas à la même hauteur que les factures, que tout le monde réagisse, y compris les personnes qui ne sont pas syndiquées. La population doit se mettre en marche et montrer au gouvernement qu'il en a marre.»

Les factures d'énergie sont problématiques: quand on détaille la facture et que l'on voit ce que l'on paye pour le transport de l'énergie, je trouve ça abominable. Où vont les millions que rapportent ce transport? Le gouvernement a les moyens de bouger et ne le fait pas. Si la précarité énergétique existe depuis longtemps, de plus en plus de familles vont tomber dedans.»



Pascal, ouvrier de production

«Si on ne bouge pas, on n'obtiendra rien!»

«Je suis seul à travailler dans mon ménage et ma facture mensuelle a triplé ces derniers mois. Je sortais beaucoup le week-end, j'assistais à des concerts... Je dois aujourd'hui être beaucoup plus regardant à mon budget pour pouvoir payer mes factures d'électricité et de mazout. Si elles continuent à augmenter, on ne pourra simplement plus payer et de plus en plus de personnes vont tomber dans la précarité. Si on ne bouge pas, on n'obtiendra rien!»



Gaëtane, services publics

«Il faut revoir fondamentalement notre société»

«La situation devient intenable pour tout le monde. Certains travailleurs doivent remettre des certificats médicaux pour ne pas devoir aller travailler, faute d'argent pour payer l'essence. Aujourd'hui, certaines personnes ont froid et n'ont pas le budget pour se chauffer. Il faut réagir et revoir fondamentalement notre société.»

Personnellement, je ressens la pression de la facture énergétique au quotidien. Je dois commencer à faire attention, je débranche certains appareils quand je pars le matin. Et je me dis qu'il y a de nombreuses personnes qui sont dans des situations encore bien plus difficiles que la mienne, comme ces femmes seules avec des enfants qui travaillent à temps partiel et/ou qui ont de très bas salaires. Elles avaient déjà très peur pour leur pension mais aujourd'hui, elles ont peur de ne plus y arriver du tout. Il faut agir. Sans cela, si cela continue, je pourrais tomber moi aussi, dans les mois qui viennent, en situation de précarité énergétique.»

S'attaquer au travail qui rend malade, pas au travailleur malade!

Le 22 septembre, le Parlement fédéral a adopté des sanctions financières contre les malades de longue durée. La CSC et les Mutualités chrétiennes ont dénoncé ensemble l'obstination du gouvernement à faire passer ces sanctions. Ces mesures sont inefficaces, enfoncent davantage les malades dans la misère et détournent l'attention de la principale cause du nombre élevé de malades de longue durée (un demi-million!): le refus de s'attaquer au travail qui rend malade!

TEXTE Patrick Van Looveren | PHOTO Shutterstock

Le ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke, a présenté au Parlement une loi visant à sanctionner financièrement les malades de longue durée. Si les patients «ne coopèrent pas suffisamment» à leur réintégration sur le marché de l'emploi, ils risquent de perdre une partie de leurs indemnités de maladie. Par exemple, ne pas remplir le questionnaire de santé envoyé après 10 semaines de maladie ou ne pas répondre aux entretiens avec la mutualité constituent des éléments de non-coopération. Les malades peuvent se voir retenir chaque mois 40

euros sur une indemnité de maladie de 1.600 euros par exemple.

Les experts, les mutualités, les associations de patients et les interlocuteurs sociaux ont tenté de décourager l'adoption de cette mesure. Maarten Hermans, conseiller CSC pour le bien-être au travail: «Les recherches et les expériences menées à l'étranger montrent que des sanctions qui portent sur les indemnités ne permettent tout simplement pas de remettre au travail les malades de longue durée, bien au contraire!»

Seule une approche positive fonctionne!

«Menacer d'une perte de revenu ne fonctionne pas, mais sape la confiance nécessaire dans le processus d'accompagnement et enfonce toujours plus dans la misère des personnes en situation déjà très précaire. Seule une approche positive et globale fonctionne, avec une politique de réintégration efficace aux niveaux individuel et collectif. Sanctionner encore financièrement un groupe qui a déjà du mal à payer les médicaments nécessaires est incompréhensible. En fait, cette mesure détourne surtout l'attention des vraies raisons qui expliquent l'augmentation du nombre de malades de longue durée: le vieillissement de la population active, les mesures trop limitées pour les travailleurs en fin de carrière, le report de l'âge de la pension et l'organisation du travail qui rend les actifs malades.»

La machine à licencier à l'arrêt!

«Un des éléments de la réforme de la réintégration des malades de longue durée nous réjouit, avec une certaine prudence toutefois: la machine à licencier devrait en principe s'arrêter à la fin de ce mois de septembre. Depuis 2016, nous protestons contre le fait que les employeurs recourent abusivement aux parcours de réintégration pour licencier des travailleurs malades de longue durée en invoquant la force majeure médicale, donc sans indemnité de licenciement. Les premières modifications de la loi entreront en vigueur le 1^{er} octobre et impliquent qu'un malade ne pourra plus recevoir une décision sur son aptitude au travail qui pourra directement entraîner son licenciement pour force majeure médicale. Les autres modifications de la loi seront adoptées à la mi-novembre. Nous en suivrons l'application dans la pratique et vous tiendrons informés dans Syndicaliste.» II

— // —
Des études et des expériences menées à l'étranger révèlent que des sanctions en matière d'allocations ne fonctionnent tout simplement pas pour remettre au travail des malades de longue durée.

MAARTEN HERMANS,
CONSEILLER CSC POUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



Mon employeur peut-il imposer des avantages salariaux alternatifs?



Piet Van den Bergh,
conseiller juridique de la CSC

Chèques-repas, assurances-groupes, voitures de société, leasing pour vélos, utilisation du téléphone mobile ou de l'ordinateur portable à des fins privées, etc. Autant d'avantages salariaux et non des attractions que l'employeur peut décider unilatéralement.

Il importe de payer correctement les salaires. Comme le disent les juristes, c'est une composante essentielle du contrat de travail. Par conséquent, l'employeur ne peut pas toucher unilatéralement au salaire. C'est pourquoi la Cour du travail de Bruxelles nous a donné raison en 2021 dans un dossier où l'employeur avait modifié unilatéralement une police d'assurance-hospitalisation au détriment des travailleurs.

En d'autres termes, un employeur ne peut pas obliger son personnel à accepter des avantages salariaux alternatifs pour remplacer le salaire (brut) ou son indexation. Ajouter des avantages au salaire ne pose pas de problème à cet égard, même si le principe veut que le salaire soit versé en euros.

Qu'en est-il de l'utilisation à des fins privées d'un ordinateur portable ou d'un GSM offert en plus du salaire brut?

Puisque son utilisation à des fins privées entraîne une diminution du salaire net en raison du traitement parafiscal du bien proposé par l'employeur, le travailleur n'est pas non plus obligé de l'accepter. Bien entendu, pour un usage professionnel, l'employeur peut demander au travailleur d'utiliser un ordinateur portable ou un GSM. En revanche, l'employeur ne peut interférer dans ce qu'un travailleur fait de son temps libre et de son salaire. II

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

ÇA BOUGE DANS LES ENTREPRISES!

En septembre, chaque année, le thème de la mobilité durable s'invite dans les entreprises. À travers l'organisation d'une série d'actions - dont plusieurs «défis mobilité» -, des représentants CSC étaient sur le terrain pour faire bouger les lignes et les comportements durant la Semaine de la mobilité. De quoi vous encourager, comme délégués, à faire de la mobilité un défi au quotidien dans votre entreprise.



Froyennes

À Froyennes, en Wallonie picarde, la CSC Transcom et la CSC Hainaut occidental réclament un accès piétonnier sécurisé entre la gare et le shopping tout proche. Bien qu'il y ait un arrêt SNCB tout proche (moins de 800 mètres) et bien desservi (des trains toutes les 10 minutes), les 400 travailleurs du centre de distribution de Bpost et ceux des 16 magasins implantés dans ce shopping - sans parler des clients - n'ont quasi pas d'autre choix que la voiture. Un chemin existe pourtant, mais il n'est pas accessible.

Le 16 septembre, les militants et permanents CSC ont donc mené une action de sensibilisation auprès des clients, usagers et travailleurs du zoning et de la gare. Une interpellation des autorités publiques locales et régionales est aussi prévue prochainement.

La cellule Mobilité de la CSC est au service des délégués et des équipes syndicales.
Infos et contact:
www.lacsc.be/la-csc/que-faisons-nous/la-mobilite-mobilite@acv-csc.be

Bonne ambiance et café chaud ce 19 septembre à Lobbes à l'entrée de l'Atelier Jean Regniers. Les militants du comité CSC du secteur de Gozée et le groupe Égalité des chances de la CSC Charleroi-Sambre & Meuse étaient présents aux côtés des délégués de cette entreprise de travail adapté (ETA). Pour les déplacements domicile-travail du personnel de l'ETA, ils réclament la gratuité des déplacements en car pour l'ensemble des travailleurs, un meilleur remboursement des frais de déplacement et des mesures pour favoriser le covoiturage et les déplacements à vélo.



Lobbes



Couvin

À Couvin, la CSC était présente sur le marché hebdomadaire avec d'autres partenaires, la Miresem et l'AS-BL Carrefour, pour sonder la population sur ses difficultés et souhaits en termes de mobilité, mais aussi pour adresser un message aux autorités communales de Couvin et des environs. Dans cette zone rurale, la mobilité coûte plus cher et est beaucoup plus compliquée qu'en ville. Et c'est un réel obstacle à l'emploi et à la formation. Pour la CSC, il faut donc impérativement des mesures publiques concertées avec le monde politique et associatif local pour imaginer des mesures en faveur d'une mobilité accessible et durable pour la population de Couvin et des alentours.

À Bruxelles, le 20 septembre, le personnel de la CSC et des organisations du site d'Aéropolis ont eu l'occasion de rouler sur un vélo solidaire en profitant d'un repas en musique. La CSC, la Mutualité chrétienne et le Moc, ont organisé cette action pour soutenir le projet Fiestsbieb, qui offre aux familles la possibilité d'utiliser quotidiennement des vélos pour enfants à un prix très avantageux. La MC et la CSC verseront la somme de 3.000 euros grâce aux courageux cyclistes!

Le 22 septembre, un lunch-info bilingue a aussi été organisé à destination de tous les travailleurs de l'Aéropolis. Plusieurs questions ont fait l'objet de discussions avec des experts: Comment repenser ma mobilité, comme navetteur ou comme citoyen dans les mois et les années à venir et la rendre plus durable? Au niveau des équipements publics, de la réglementation ou des évolutions techniques, à quels changements concrets dois-je m'attendre, pour la voiture, les transports publics en Belgique et à Bruxelles? Quels sont les bons conseils pour m'adapter à ces évolutions?



Aéropolis

À Heppignies, les délégations syndicales CSC et FGTB de l'entreprise de travail adapté Entra (ETA) ont organisé une journée d'information et de sensibilisation sur les modes de déplacement et les solutions alternatives à la voiture, dont le coût pèse lourd dans le budget de nombreux travailleurs.

Les représentants syndicaux ont négocié récemment plusieurs avancées avec la direction: l'affiliation de l'entreprise à une société spécialisée dans le covoiturage, des places de parkings réservées au covoiturage, l'aménagement d'un parking vélos sécurisé, la mise en place d'un système de leasing vélo, un préaccord sur le tiers payant pour les usagers des TEC, ainsi que des bornes de rechargement pour les voitures électriques.

Les délégués ont profité de cette action pour sensibiliser les travailleurs à ces questions de mobilité et susciter leur intérêt quant aux possibilités de mobilité alternatives et durables. À l'initiative du service social de l'ETA, les travailleurs ont également pu tester l'utilisation de trottinettes et de vélos électriques sur le parking d'Entra.

Au centre de formation de la CSC de Bouge, l'accent est mis, durant tout le mois de septembre et au-delà, sur l'accessibilité de lieux en transports en commun.

Un flyer a été édité et affiché dans le centre avec des explications très concrètes pour ceux et celles qui ne sont pas familiers des bus des Tec. Le centre accueille chaque jour des dizaines de personnes qui viennent en réunion, en formation ou pour bénéficier d'un service organisé par la CSC. Toutes ne sont pas familières des modalités trains, bus et vélos. C'est donc à leur intention que ce b.a.-ba des transports en commun est diffusé.

Parallèlement, le public qui fréquente le centre est invité également à répondre à une enquête sur ses habitudes de déplacement afin d'identifier des pistes d'amélioration en matière de mobilité douce.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET HAUSSE DES PRIX DES CARBURANTS: DEUX RAISONS VALENT MIEUX QU'UNE POUR NOUS INCITER À ADOPTER DES MODES DE DÉPLACEMENT PLUS DURABLES, MAIS AUSSI PLUS SOUTENABLES POUR LE PORTEFEUILLE.

À Liège, le zoning du Sart Tilman ne cesse de se développer. Avec quelque 85 entreprises et un grand centre de formation, le Liège Science Park draine, chaque jour, des centaines de travailleurs et demandeurs d'emploi. Pourtant, aucun plan de mobilité n'est mis en place. «Alors que le zoning est en pleine expansion, l'offre de transports en commun est réduite: une seule ligne de bus est proposée et les horaires ne correspondent pas forcément aux besoins des usagers, pas assez tôt, ni assez tard. Pire, avec la réorganisation des lignes liée à l'arrivée du tram, le bus 248 risque de ne plus relier le zoning directement à la gare des Guillemins. Quant à l'accès à vélo, il est peu sécurisé», témoigne Noémie Rochus, déléguée CSC chez Eurogentec.

Afin de pouvoir faire des propositions concrètes d'amélioration, la CSC a lancé une enquête en ligne le 20 septembre: «En tant que CSC, nous pourrions activer différents leviers pour tenter de répondre aux souhaits de celles et ceux qui se rendent au Liège Science Park chaque jour. Des contacts officiels auprès de décideurs politiques, mais aussi d'acteurs de la mobilité collective, ne seront possibles qu'en ayant préalablement rassemblé les besoins des travailleurs.»



Une marche festive pour le climat

PHANNY MORAY, RÉSEAU INTERSYNDICAL DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT (RISE)

«Cette année, c'est le 23 octobre que nous irons marcher dans les rues de Bruxelles pour demander plus de justice climatique. D'habitude, cette marche a pour objectif de mettre en garde nos dirigeants en vue de la Conférence des Nations unies pour le climat à venir. Malheureusement, nous nous rendons compte que chaque année, bien que nous y soyons nombreux et pleins d'espoir, nous finissons toujours déçus.»

« Pour cette raison, cette année, nous avons décidé de revoir un peu le narratif. La Coalition climat et ses organisations partenaires, dont la CSC, reprennent la rue pour mettre la pression sur les responsables politiques avant la 27^{ème} Conférence des Nations unies pour le climat (COP 27), mais nous irons surtout marcher pour montrer que nous avons peur pour notre futur et qu'il faut faire changer les choses de toute urgence.

Il est encore trop tôt pour se dire qu'il est trop tard, alors il faut agir: chaque dixième de degré compte!

Nous avons insisté pour que la thématique transversale soit celle de la transition juste. Nous devons changer de cap, réduire nos émissions afin de limiter l'impact que nous avons sur le climat. Ces gros change-



ments, bien que strictement nécessaires si nous voulons rester sur une planète viable, risquent d'impacter - et impactent déjà - le travail et son organisation.

Dès lors, les revendications de cette année seront liées à deux thématiques en particulier: l'éradication de la précarité énergétique via un grand plan de rénovation des bâtiments, ainsi que la souveraineté et la sécurité alimentaires via la relocalisation d'une production agricole de qualité.

Les liens sont facilement faits avec nos revendications: le pouvoir d'achat s'effrite, bon nombre d'entre nous ne

Plus d'infos: www.marcheclimat.be - <https://backtothecclimate.be/>



ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

La Coalition Climat est une association nationale qui réunit plus de 70 organisations (environnement, coopération au développement, syndicats, conseils de la jeunesse, mouvements citoyens et autres) pour une justice climatique. Elle fait pression auprès des décideurs politiques pour des mesures fortes et mobilise un large public, via diverses formes d'action, pour une société juste et respectueuse du climat.

La Coalition Climat existe depuis 2008 et s'est déjà plusieurs fois fait entendre par des campagnes retentissantes comme «Sing for the climate», «Banque-route» et «Claim the Climate». C'est elle qui organise chaque année en automne la manifestation pour le climat qui précède la Conférence des Nations unies pour le climat.



«Transiter n'est plus optionnel, mais cette transition doit être la plus juste possible»

CHRISTINA HOSSZU, RESPONSABLE CSC DU RÉSEAU INTERSYNDICAL BRUXELLOIS DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT (BRISE)

«Il faut aller manifester parce qu'il est important de montrer qu'on n'a plus envie de ce système économique consumériste capitaliste qui mise tout sur le profit. Il faut mettre d'autres valeurs en avant. Consommer comme on le fait actuellement et laisser les entreprises produire comme elles le font en ayant si peu de regards et d'égards pour l'environnement, c'est important de montrer qu'on n'est pas d'accord avec ça. Il faut aussi que les pouvoirs politiques prennent plus en considération les questions environnementales de manière générale et les intègrent dans toutes leurs décisions.

En ce qui concerne les travailleurs d'entreprises productivistes qui sont dans un système capitaliste et qui risquent de perdre leur emploi parce qu'ils ne sont pas dans une production pérenne, il faut bien évidemment ne pas les laisser tomber, mais les accompagner et les former à des emplois d'avenir.

Avec la crise Covid, pas mal de personnes se sont interrogées sur leur emploi: «Est-ce que mon emploi fait sens?», «Est-ce que je ne me tournerais pas vers autre chose? Et aussi, «Est ce que je ne réduirais pas mon temps de travail pour avoir plus de temps pour moi, pour ma famille et donner de mon temps pour les choses qui ont une autre valeur que monétaire?» Le monde doit changer impérativement.»

«L'enjeu est réel»

WIM BAEYENS, VALENCE CONSTRUCTION, DÉLÉGUÉ SYNDICAL DEPUIS 25 ANS ET SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ENTREPRISE

«Valence Construction n'est pas une entreprise écologique. C'est mieux qu'avant mais ce n'est pas encore comme ça devrait. Les déchets de construction - bois, ferrailles, béton - sont à présent bien triés dans différents containers alors qu'avant, on mélangeait tout. Mais on n'est pas dans une logique d'économie circulaire où on récupère et réutilise les déchets de construction. Le Groupe Kyoto de Brise, le Réseau intersyndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement, m'apporte de nouvelles idées pour que mon entreprise se soucie plus d'environnement. C'est important dans ma fonction de délégué syndical de développer plus de choses dans l'entreprise parce que tout le monde doit faire un effort pour le climat. Je me dois de venir à la manif climat par solidarité. J'espère qu'on sera nombreux parce que l'enjeu pour le futur est réel.»



UN MÊME MÉCANISME D'INDEXATION POUR TOUS?

Avec la hausse vertigineuse de l'inflation depuis début 2021, qui résulte pour une bonne part de l'augmentation des prix de l'énergie et des difficultés d'approvisionnement suite au Covid dans un premier temps, et à la guerre en Ukraine ensuite, l'indexation automatique des salaires est à nouveau au centre de l'attention. Heureusement que ce mécanisme d'indexation existe pour préserver le pouvoir d'achat. Il n'est toutefois pas identique pour tout le monde. Ainsi, les travailleurs du secteur privé, qui ne bénéficient d'une adaptation de l'index qu'une seule fois par an, subissent aujourd'hui une perte de salaire substantielle avant que leur salaire ne soit indexé. Il faut savoir également, et on l'oublie parfois, que l'indexation automatique ne s'applique pas à tous les travailleurs.

TEXTE Patrick Van Looveren



Sven Reggers, délégué CSC chez In2com

«Si vous devez attendre longtemps une indexation, vous risquez de perdre beaucoup de pouvoir d'achat.»

La commission paritaire nationale auxiliaire pour les employés (CPNAE, n° 200) est une commission paritaire qui applique une indexation annuelle unique en janvier. Sven Reggers travaille pour le call center In2com de Machelen, qui relève de la CPNAE.

La CPNAE est compétente pour tous les employés et cadres qui travaillent dans des entreprises du secteur industriel, du commerce, des services ou de l'agriculture et qui ne relèvent d'aucune autre commission paritaire. Il s'agit d'un secteur très important et hétérogène qui regroupe environ 50.000 entreprises, surtout des PME, et plus de 480.000 employés et cadres. Environ un tiers de tous les employés du secteur privé belge travaillent au sein de cette commission paritaire.

Difficile de mobiliser

Sven: «Les 100 euros de février 2021 ne valaient plus que 88 euros en août 2022. Si vous devez attendre longtemps une indexation,

vous perdez beaucoup de pouvoir d'achat en cas d'inflation permanente. Les travailleurs qui relèvent de la CPNAE sont victimes de cette situation étant donné qu'ils ne bénéficient que d'une seule indexation par an, en janvier. La CPNAE est une commission paritaire qui regroupe des travailleurs de secteurs très divers. Ces travailleurs sont donc difficiles à mobiliser et les négociateurs patronaux en profitent, y compris pour la prime syndicale par exemple.» Les travailleurs dont l'indexation annuelle tombe en juillet, comme dans l'industrie transformatrice du métal, sont mieux lotis car l'augmentation des coûts de l'énergie au cours des deux premiers trimestres de 2022 a déjà été prise en compte dans leur cas. ■



Thomas Greuse, conseiller économique à la CSC

ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Êtes-vous favorable à un même mécanisme d'indexation pour tous? Et de quel mécanisme doit-il s'agir? Réagissez sur syndicaliste @acv-csc.be

«Les travailleurs avec une indexation annuelle en janvier sont les plus mal lotis actuellement.»

«L'indexation automatique des salaires s'applique aux salaires de tout le personnel de la fonction publique et de (presque) tous les travailleurs du secteur privé qui relèvent d'une commission paritaire. Depuis 1994, l'indexation est basée sur l'indice-santé pour tous les travailleurs. Il s'agit de l'indice national des prix à la consommation dont sont exclus certains produits considérés comme nocifs pour la santé ou l'environnement: l'alcool, le tabac, l'essence et le diesel. Aucun accord interprofessionnel n'est conclu en ce qui concerne le mécanisme d'indexation dans le secteur privé. Les décisions se prennent au niveau des commissions paritaires.

Il existe deux grands systèmes. Pour 43,44% des travailleurs, les salaires sont indexés après un dépassement de l'indice-pivot de 1 ou 2%. Les salaires sont alors majorés de respectivement 1 ou 2%. Toutefois, pour plus de la moitié des travailleurs, l'indexation intervient à un moment fixe (une fois par an dans la majorité des cas, tous les six mois ou tous les trois mois dans certaines commissions paritaires).

Aucun système d'indexation ne compense complètement la perte de pouvoir d'achat résultant de l'inflation galopante, étant donné que l'indice-santé exclut certains produits. Dans les périodes de forte inflation, les systèmes d'indexation qui prévoient une adaptation après le dépassement d'un indice-pivot garantissent toutefois mieux le pouvoir d'achat que les systèmes qui prévoient une adaptation à un moment déter-

miné. Comme le montre le tableau ci-après, ce sont actuellement les travailleurs dont l'indexation annuelle est prévue en janvier qui sont les plus mal lotis. La situation est pire encore pour les travailleurs qui relèvent d'une commission paritaire qui ne prévoit aucun mécanisme d'indexation automatique. Selon une première estimation prudente, il s'agirait d'environ 1,7% des travailleurs du secteur privé. Il serait donc utile de mettre en place un système supplétif d'indexation au niveau interprofessionnel, qui s'appliquerait aux secteurs qui n'ont pas adopté de dispositions et aux personnes qui sont parfois exclues des mécanismes sectoriels, certains cadres en particulier. Toutefois, la question qui revient de plus en plus souvent du côté politique est de savoir pourquoi, comme interlocuteurs sociaux, nous n'instaurons pas le même mécanisme d'indexation pour tous les travailleurs.»

PERTE CUMULÉE SELON LE MÉCANISME D'INDEXATION

Type de mécanisme d'indexation	Perte cumulée en euros entre février 2021 et janvier 2023
Sans indexation	5.219,95
1x par an en janvier	3.401,59
1x par an en juillet	2.840,46
2X par an	2.308,84
4x par an (janvier, avril, juin, octobre)	2.080,12
Indexation des allocations sociales	1.560,91
Indexation des salaires du secteur public	2.005,63

Ce calcul est basé sur un salaire/revenu de 3.300 euros bruts/mois (environ le salaire médian en Belgique).

Source: Calcul CSC

100.000

Il existe 9 commissions paritaires, rassemblant environ 100.000 travailleurs, qui n'ont pas conclu d'accord sur l'indexation des salaires. Cela ne veut pas dire que ces travailleurs ne bénéficient d'aucune indexation, mais elle doit être décidée en concertation avec leur employeur.

1.396

40% des travailleurs du secteur privé sont concernés par une indexation annuelle en janvier. En comparaison avec les travailleurs dont le salaire est indexé dès que l'indice-pivot est dépassé de 2%, ces travailleurs ont subi une perte de salaire de 1.396 euros au cours des deux dernières années (calcul effectué sur la base du salaire médian belge de 3.300 euros bruts).

98

Le taux de couverture des travailleurs qui relèvent d'un mécanisme d'indexation institutionnalisé en Belgique est de 98%. Seul le Luxembourg fait mieux. Le nombre de secteurs et d'entreprises qui mènent une politique d'adaptation des salaires à l'inflation varie fortement en Europe.

Les soucis financiers sont à l'origine de problèmes psychiques

« En période de crise économique, il est important d'investir dans la santé mentale »

Suite à la crise énergétique, de plus en plus de personnes font face à des problèmes financiers. Les soucis d'argent peuvent être à l'origine de problèmes psychiques. Une étude récente de la Mutualité chrétienne ⁽¹⁾ en atteste clairement. Les personnes qui rencontrent des problèmes financiers éprouvent aussi des difficultés à se faire aider et économisent sur leurs soins de santé. « Il est important de pouvoir accéder facilement à des soins de santé mentale et à des soins de première ligne », souligne Sara Willems, chargée de cours sur les inégalités sociales dans les soins de santé à l'université de Gand ⁽²⁾.

TEXTE Patrick Van Looveren | PHOTO Université de Gand | ILLUSTRATION Shutterstock

Les soucis financiers peuvent être à l'origine de problèmes psychiques. De quels problèmes s'agit-il concrètement ?

Je pense à l'angoisse de ne plus pouvoir payer ses factures à la fin du mois ou à la peur de devoir déménager parce que le loyer a augmenté. Ne pas savoir comment nouer les deux bouts engendre un stress permanent, qui a un effet sur la santé mentale et physique. Nous voyons des gens, que des circonstances de vie difficiles avaient déjà rendus plus vulnérables, s'effondrer aujourd'hui suite à la crise du coronavirus et à l'actuelle crise énergétique. Nous risquons de faire face à une augmentation des dépressions, des troubles anxieux, des troubles de l'humeur, des troubles du sommeil...

Les enfants souffrent-ils également des problèmes financiers ?

Nous savons que lorsque des enfants vivent en permanence dans des conditions anxieuses parce que leurs parents rencontrent de très grandes difficultés, parce qu'on parle beaucoup de problèmes d'argent à la maison, cela a un effet important sur leur santé physique et mentale. Nous savons aussi que ce stress a des conséquences sur leur vie ultérieure. Des adultes qui ont vécu durant leur enfance dans des

situations de stress chronique rencontrent plus de problèmes de santé que des adultes qui ont grandi dans des familles où la vie était plus paisible.

Constatez-vous une augmentation du nombre de personnes en difficultés ?

Oui, sans aucun doute. Dans le passé, nous cernions relativement bien les groupes en difficultés: les personnes avec un revenu faible, les familles touchées par le chômage, les personnes souffrant d'une maladie chronique... Nous voyons aujourd'hui qu'un public de plus en plus large est touché. La classe moyenne n'échappe pas non plus aux problèmes. Nous pensons par exemple à de jeunes ménages qui viennent d'acheter un logement qu'ils devaient rénover mais qui n'ont aujourd'hui pas les moyens de faire ces travaux. Il peut aussi s'agir de ménages à deux revenus, qui habitent une grande maison très énergivore. Toutes ces personnes vivent aujourd'hui dans l'angoisse de ne plus pouvoir payer leurs factures.

Peut-on déterminer un seuil en-dessous duquel les gens rencontrent davantage de difficultés ?

Non, il est dangereux de fixer une limite stricte. On crée alors un nouveau groupe vulnérable dans la société, avec des personnes qui se situent juste au-des-

sus de cette limite de revenu et ne bénéficient donc plus de mesures de soutien, alors qu'elles rencontrent elles aussi d'importantes difficultés. Le revenu disponible varie selon les ménages. Un parent dont un des enfants a besoin de soins spécifiques devra assumer de nombreuses dépenses et ne pourra donc pas consacrer son argent à autre chose. Pensons aussi à des travaux de rénovation en cours et qu'il faut payer. Ou à d'autres coûts qui se répètent tous les mois et qui limitent le revenu disponible. Donc, non, ce n'est pas une bonne idée de définir le groupe qui a droit à des aides supplémentaires sur la base du revenu uniquement.

Vous mettez aussi en garde contre des économies sur les soins de santé (mentale).

Nous voyons que des gens reportent déjà leurs rendez-vous chez le psychologue pour des raisons financières. 60 euros par consultation, ce n'est pas rien. D'autre part, les listes d'attente sont longues dans les services de santé mentale. Les gens restent beaucoup plus longtemps seuls face à leurs problèmes. En conséquence, les troubles empirent, sont plus difficiles à traiter et les traitements coûtent plus cher. Ce phénomène de report des soins est bien visible dans la santé mentale, mais j'imagine que nous y

« CHAQUE EURO QUE L'ON INVESTIT DANS DES SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ EST LARGEMENT RÉCUPÉRÉ À PLUS LONG TERME. »

Sara Willems



Sara Willems

BIO

Sara Willems est chargée de cours et présidente du groupe Santé publique et Soins de première ligne à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Gand. « Depuis des années, je suis passionnée par la recherche sur la manière de garantir à toutes et tous des soins de santé accessibles, sûrs et de qualité, y compris aux plus vulnérables de la société ».

assisterons aussi dans les soins dentaires (coûteux).

Vous venez de parler de listes d'attente. Les pouvoirs publics ne libèrent pas suffisamment de moyens ?

En période de crise – et les crises ont été nombreuses ces dernières décennies – les pouvoirs publics ont souvent tendance à vouloir économiser, y compris sur les soins de santé, ce qui n'est certainement pas une bonne idée. C'est précisément lorsque l'on rencontre de graves crises économiques qu'il est particulièrement important de continuer à investir dans des soins de santé accessibles, voire même de renforcer les investissements. Je pense qu'aujourd'hui, nous devrions

renforcer les soins de santé mentale afin de réduire les délais d'attente et d'offrir une aide beaucoup plus rapide. Nous devons aussi continuer à investir dans des soins de première ligne accessibles parce que nous savons que des soins de première ligne de qualité (médecins traitants, infirmiers à domicile...) améliorent la qualité de vie et qu'une population en meilleure santé coûte moins cher à la société. Autrement dit, chaque euro investi est largement récupéré à plus long terme. Il est très important de continuer à investir dans des soins de santé de qualité. Nous tenons à le répéter.

(1) CM, Gezondheid & Samenleving 3, octobre 2022.

(2) Sara Willems s'est exprimée dans une interview pour l'émission « De Ochtend » sur Radio 1 (22 septembre 2022).

Besoin de parler?
Télé-Accueil est gratuit, accessible 24 heures sur 24 via le numéro

107

Vous pouvez aussi dialoguer par chat.

Infos:
<https://tele-accueil.be/quelquun-a-qui-parler/#parler-chat> -
<https://tele-accueil.be>

Le 24 septembre dernier, le cap des sept mois de guerre entre la Russie et l'Ukraine a été franchi. Bilan et perspectives par rapport au souhait de l'Ukraine d'adhérer à l'Union européenne.

TEXTE Karin Debroey | PHOTO Shutterstock

L'UKRAINE, CANDIDATE À UNE ADHÉSION À L'UE?

OUI, MAIS DANS LE RESPECT DES DROITS DES TRAVAILLEURS

Selon l'ONU, cette guerre a jusqu'ici fait environ 6.000 victimes civiles (1) et 8.300 blessés. 17 millions de personnes ont perdu tous leurs biens et 7,4 millions ont fui l'Ukraine et se trouvent dans les États membres de l'Union européenne (UE). Il y a en plus 7 millions de réfugiés internes en Ukraine même. Les dégâts matériels aux infrastructures et aux bâtiments, et donc le coût de la reconstruction, s'élèveraient à 1.000 milliards d'euros. 4,8 millions de travailleurs ont perdu leur emploi. Compte tenu des fermetures d'entreprises annoncées, ce sont au total 7 millions d'emplois qui devraient disparaître.

L'Ukraine a pourtant résisté à l'invasion russe. Nous n'avons pas assisté à la mise en place rapide d'un régime pro-russe ou à l'envahissement de la majorité du territoire ukrainien. La population et les travailleurs ukrainiens ont fait face avec courage à l'invasion russe et ont ainsi montré clairement ce qu'ils veulent. Ils sont pour une nation ukrainienne souveraine, pour l'Europe et l'UE et pour les valeurs de la démocratie et de l'État de droit.

Mais au moment même où ils défendent leur pays face à l'armée russe, les travailleurs ukrainiens sont soumis aux attaques de leur propre parlement. La Rada a voté fin juillet deux lois qui remettent en cause les droits des travailleurs. La loi 5371 enlève à tous les travailleurs occupés dans des entreprises de moins de 250 travail-

leurs, la protection de la législation du travail et les avantages complémentaires prévus par des conventions collectives de travail. Les entreprises de moins de 250 travailleurs peuvent se soustraire aux dispositions des conventions collectives de travail conclues dans le secteur ou au niveau national. L'Organisation internationale du travail (OIT) a déjà jugé précédemment que cette loi était contraire à plusieurs conventions internationales du travail.

Politique anti-sociale

Une deuxième loi autorise désormais le recours à des contrats zéro heure ou des contrats à l'appel. Deux autres propositions de loi visent à exproprier les immeubles appartenant aux syndicats: des sanatoriums et centres de vacances et de formation résidentiels qui ont servi depuis le début de la guerre à l'accueil d'urgence de 300.000 personnes déplacées. Le gouvernement et le parlement semblent vouloir profiter de la guerre et de la loi martiale qui limite fortement les actions publiques pour mettre en place insidieusement une politique anti-sociale et contraire aux intérêts des travailleurs.

Pour Luca Visentini, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), il est grand temps que l'UE envoie un message clair au gouvernement et au parlement ukrainiens: le respect des droits des travailleurs et du dialogue social est l'une des conditions essentielles d'une adhésion à l'UE. Le président Zelensky doit

user de son droit de veto pour annuler les lois anti-travailleurs. Le gouvernement doit considérer les syndicats, qui font d'énormes efforts pour accueillir les personnes déplacées, comme des partenaires de la reconstruction et non comme des ennemis qu'il faut expulser de leurs propriétés. Les interlocuteurs sociaux - syndicats et organisations patronales - doivent pouvoir jouer leur rôle dans le dialogue social pour la reconstruction et dans les programmes financés par l'UE. Ils en sont actuellement exclus par le gouvernement.

La reconstruction doit reposer sur un pacte social, avec une attention spécifique pour l'emploi, des salaires corrects, la protection du droit du travail, la protection sociale et le dialogue social. Ces dernières années, la CSC, tout comme la Confédération européenne des syndicats, s'est toujours montrée favorable à l'élargissement de l'Union européenne dans les Balkans occidentaux et à nos frontières de l'Est. Un tel élargissement favorise la coexistence pacifique et la collaboration économique en Europe. Nous avons donc accueilli positivement le statut de candidat à l'UE accordé à l'Ukraine. Nous soulignons toutefois que les conditions d'adhésion doivent être remplies. Le statut de candidat à l'adhésion à l'UE de l'Ukraine doit constituer un levier pour le respect des droits humains, des droits du travail, du dialogue social et de la participation des travailleurs, mais aussi de la démocratie et de l'État de droit.

L'UE en faveur de la paix et du développement

Avant les vacances d'été, la CSC a cosigné une lettre ouverte du mouvement pacifiste à l'attention du premier ministre, dans laquelle nous exprimons notre préoccupation face à l'augmentation du militarisme et des dépenses militaires, alors que les travailleurs belges souffrent de l'impact social et économique de la guerre et des sanctions, et vont devoir faire face à un hiver difficile compte tenu de la hausse des prix de l'énergie et du coût de la vie.

Dès l'éclatement du conflit, la CSC a plaidé, avec l'ensemble du mouvement syndical européen, pour un renforcement du rôle de l'UE dans le processus de paix.

Sept mois après l'invasion russe, que nous condamnons toujours avec autant de force, nous rappelons que l'UE doit jouer son rôle dans le processus de paix, dans le respect de la démocratie, des droits humains et des traités internationaux. ■

(1) Le nombre de victimes militaires n'est pas communiqué officiellement, mais il devrait être au moins cinq fois plus élevé que le nombre de victimes civiles du côté ukrainien, et dix fois plus élevé du côté russe.

Medhi Galla (32)

«CES DERNIERS MOIS, J'AI DÛ TRAVAILLER BEAUCOUP PLUS POUR COMPLÉTER MES REVENUS, SINON, JE N'Y ARRIVERAIS PAS.»

MEHDI

AIDE CUISINIER À L'HÔTEL MARRIOT À BRUXELLES

Mehdi Galla, parfaitement bilingue, est délégué syndical de la CSC Alimentation et Services à l'hôtel Marriot, en face de la Bourse à Bruxelles. Il y travaille comme cuisinier depuis quatre ans. «Je ne suis délégué syndical que depuis deux mois. Les élections sociales se déroulent actuellement chez nous. Elles avaient été reportées. Comme partout dans l'horeca, les salaires ne sont pas élevés. Comme je ne gagne pas énormément, j'ai du mal à m'en sortir, surtout avec des factures énergétiques énormes. Je dois payer un supplément de 3.000 euros pour mon électricité. Ce n'est pas évident! Tout est devenu plus cher, y compris l'alimentation, les transports... Pendant la crise corona, l'hôtel est resté ouvert, mais pas les cuisines. Mes collègues de la cuisine et moi avons été mis au chômage temporaire. Nous

avons heureusement perçu des allocations de chômage temporaire, mais on ne va pas loin avec ça. Ces derniers mois, j'ai dû travailler beaucoup plus pour compléter mes revenus. Mes collègues disent qu'ils rencontrent les mêmes problèmes et ont du mal à s'en sortir. Comme je suis un nouveau délégué syndical, il me faut encore un peu de temps pour m'habituer à l'action syndicale. Avec Marina, notre permanente de la CSC Alimentation et Services, nous réfléchissons à ce que nous pouvons représenter pour nos collègues en tant que délégués syndicaux et à la manière dont nous pouvons les soutenir durant cette période difficile.»

TEXTE Patrick Van Looveren / PHOTO Guy Puttemans